

M. l'abbé *Loth* veut que les musiciens et les maîtres de chapelle aient de la foi et de la science. C'est fort bien ; il ne s'agit que d'en trouver, et si vous n'en trouvez pas, il faudra vous passer de musique ; vous ne voulez pas vous en passer, alors subissez les conditions défavorables qui vous attristent ; ou bien ayez ce maître de chapelle dont parle M. l'abbé *Loth*, qui n'avait jamais appris la musique et ne devait sa place qu'à la recommandation d'un curé.

M. *Vervoille* soulève une question très-importante ; le Congrès, malheureusement, la résout par un vœu stérile. Les écoles des frères offriraient pour le chant des offices une ressource immense ; mais, dit-il, en France, les frères de la doctrine chrétienne font de la musique, et quelle musique ! et ils ne chantent pas quand ils assistent à l'office divin ; quelle anomalie ! Les enfants apprennent non le plain-chant, mais la musique militaire, et on voit dans ces écoles « des enfants de douze ans se donnant beaucoup de mal pour remplir de colonnes d'air les cavités d'un ophicléide. »

Le Congrès émet le vœu que les frères soient invités à prêter leur concours pour le chant des offices. Vœu stérile, avons-nous dit, la satiété seule pourra faire justice de cette monomanie de fanfares. Pour le moment, les frères trouvent cela superbe, et les parents, dans leur folle vanité, n'admettraient pas que l'on donnât à leurs fils un rôle d'*enfants de chœur* et de *chantres d'église*, surtout si les chantres sont payés.

M. *Bardet* demande qu'on traite la question suivante : « Pour quelles causes le peuple a-t-il cessé de chanter dans les églises et par quels moyens pourrait-on le ramener à cet usage, qui, je crois, a été longtemps universel dans l'église ? »

La réponse était facile. Personne ne l'a faite, et la question a été écartée du programme. Le peuple ne chante plus parce que le clergé ne lui en donne plus l'exemple ; parce